

# PARTIE I

## APERÇU DE LA CITE 2011



1

### Chapitre 1

# Aperçu de la CITE 2011

La *Classification internationale type de l'Éducation* (CITE) est la classification de référence permettant d'organiser les programmes éducatifs et les certifications correspondantes par niveau d'éducation et par domaines d'études. Les définitions et les concepts fondamentaux de la CITE ont été établis de manière à être internationalement valides et applicables à l'ensemble des systèmes éducatifs.

La CITE 2011 est la deuxième révision importante de cette classification (élaborée initialement dans les années 70 et révisée pour la première fois en 1997). Elle a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2011.

La CITE 2011 présente une révision de la classification des niveaux des programmes éducatifs (CITE-P) de la CITE 1997 et une classification correspondante des niveaux d'éducation atteints (CITE-A) sur la base de certifications éducatives reconnues. En comparaison de la CITE 1997, qui comptait sept niveaux d'éducation, la CITE 2011 en compte maintenant neuf.



## QU'EST-CE QUE LA CITE ET QUELLES SONT SES UNITÉS DE CLASSIFICATION ?

(§1)<sup>1</sup> La Classification internationale type de l'Éducation (CITE) est la classification de référence permettant d'organiser les programmes éducatifs et les certifications correspondantes par niveau d'éducation et par domaines d'études.

(§2) Les définitions et les concepts fondamentaux de la CITE ont été établis de manière à être internationalement valides et applicables à l'ensemble des systèmes éducatifs.

La CITE 2011 est la deuxième révision importante de cette classification (élaborée initialement dans les années 70 et révisée pour la première fois en 1997). La CITE 2011 a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2011.

♦ Pour plus d'informations sur la CITE, voir la Section 1 de la [Classification CITE 2011](#).

(§10) Les unités fondamentales de classification de la CITE sont les programmes éducatifs nationaux (et infranationaux) et leurs certifications correspondantes reconnues.

(§11) Dans la CITE, un programme éducatif se définit comme une succession ou un ensemble cohérent d'activités éducatives ou de communication conçues et organisées en vue de réaliser des objectifs d'apprentissage préétablis ou un ensemble spécifique de tâches éducatives pendant une période durable.

(§20) Dans le contexte de la CITE, une certification éducative est la reconnaissance officielle, généralement sous la forme d'un document, qui vient sanctionner l'achèvement complet d'un programme éducatif ou du cycle d'un programme.

♦ Pour plus d'informations sur les unités de classification de la CITE, voir la Section 2 de la [Classification CITE 2011](#).

## QUI EST RESPONSABLE DE LA CLASSIFICATION CITE ?

(§91) L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) est le responsable de la CITE et il assume donc la responsabilité du développement, de la maintenance, de la mise à jour et de la révision de cette classification de référence.

(§96) L'ISU projette de collaborer étroitement avec les pays et les organismes partenaires dans la collecte de données (y compris Eurostat et l'OCDE) afin de veiller à ce que les cartographies respectent la classification de la CITE et soient mises à jour en fonction des besoins.

♦ Pour plus d'informations sur la gouvernance de la CITE, voir la Section 8 de la [Classification CITE 2011](#).

## QUE SONT LES CARTOGRAPHIES DE LA CITE ?

(§8) Les cartographies de la CITE constituent un outil essentiel pour organiser l'information sur les systèmes éducatifs nationaux, leurs programmes et les certifications correspondantes afin d'assurer la comparabilité de l'information au niveau de la CITE et faciliter leur interprétation à des fins de statistiques internationales.

(§22) Dans la CITE, on classe en premier les programmes éducatifs puis les certifications. La cartographie de la CITE est l'outil permettant de montrer les relations entre les programmes éducatifs et les certifications.

Les cartographies de la CITE de chaque pays permettent de s'assurer que les comparaisons internationales sont plus transparentes et mieux comprises par les utilisateurs. Dès lors, l'information contextuelle présentée dans les cartographies est fondamentale.



Ces informations comprennent, notamment, les dénominations nationales des programmes, les âges d'entrée et les durées théoriques des programmes, les critères d'admission minimaux et les certifications reçues après l'achèvement complet des programmes. Ces informations sont présentées parallèlement aux dimensions CITE pertinentes telles que le niveau de la CITE, l'orientation du programme, les sous-catégories d'achèvement de niveau et d'accès, et, aux niveaux licence et master, la position dans la structure nationale des diplômes.

La classification des programmes nationaux dans les niveaux de la CITE et les dimensions complémentaires peut ensuite être utilisée pour déterminer le code à trois chiffres CITE-P d'un programme et le code à trois chiffres correspondant de la CITE-A, qui porte sur la certification reçue à l'achèvement complet du programme.

Les cartographies de la CITE peuvent également inclure quelques notes avec des explications supplémentaires sur les programmes nationaux.

## QU'EST-CE QUI EST COUVERT OU NON PAR LA CLASSIFICATION CITE 2011 ?

(§35) La CITE 2011 couvre les programmes éducatifs formel et non formel proposés à n'importe quel cycle de la vie d'un individu. Les certifications reconnues par les autorités nationales compétentes, quelle que soit la manière dont elles ont été obtenues (achèvement complet d'un programme éducatif formel, programme éducatif non formel ou activité d'apprentissage informelle) sont utilisées afin de mesurer le niveau d'éducation atteint. La CITE ne couvre pas les programmes de l'apprentissage informel, fortuit ou aléatoire ni les certifications non reconnues.

(§42) Dans la CITE 2011, on opère une distinction claire entre l'enseignement formel et l'enseignement non formel à des fins de statistiques. Actuellement, les activités internationales de collecte de données relatives à l'éducation (cartographies, enquêtes, recensements, etc.) se concentrent principalement sur l'enseignement formel.

Même si elles rentrent dans la portée de la CITE, les informations sur les programmes éducatifs non formels ne sont généralement pas incluses dans les collectes internationales de statistiques sur l'éducation. Toutefois, pour l'analyse du niveau d'éducation atteint, les certifications reconnues obtenues au terme de programmes éducatifs non formels sont habituellement prises en compte, si elles sont considérées comme équivalentes aux certifications obtenues grâce à l'enseignement formel.

♦ Pour plus d'informations sur la portée de l'éducation dans la CITE, voir la Section 4 de la [Classification CITE 2011](#).

♦ Pour plus d'informations et des détails sur les questions relatives à l'enseignement non formel, voir la Section 4 et l'Annexe V de la [Classification CITE 2011](#).

## QUELS SONT LES NIVEAUX D'ÉDUCATION DANS LA CLASSIFICATION CITE 2011 ?

(§45) Les principales variables de classification de la CITE sont les niveaux d'éducation et les domaines d'étude.

Le présent Guide opérationnel se concentre sur la classification des programmes et des certifications correspondantes dans les niveaux de la CITE 2011.

La CITE 2011 présente neuf niveaux d'éducation, du niveau 0 au niveau 8 :

- CITE 0 : Éducation de la petite enfance
- CITE 1 : Enseignement primaire
- CITE 2 : Premier cycle de l'enseignement secondaire
- CITE 3 : Deuxième cycle de l'enseignement secondaire
- CITE 4 : Enseignement post-secondaire non-supérieur
- CITE 5 : Enseignement supérieur de cycle court
- CITE 6 : Niveau licence ou équivalent
- CITE 7 : Niveau master ou équivalent
- CITE 8 : Niveau doctorat ou équivalent



(§47) Le niveau de la CITE reflète le degré de complexité et de spécialisation du contenu du programme éducatif, du stade élémentaire au plus complexe.

(§48) Plus le programme est avancé, plus le niveau d'éducation est élevé.

♦ Pour plus d'informations sur les niveaux de la CITE, voir les Sections 5 et 9 de la [Classification CITE 2011](#).

## COMMENT LES PROGRAMMES ET LES CERTIFICATIONS CORRESPONDANTES SONT-ILS AFFECTÉS AUX NIVEAUX DE LA CITE 2011 ?

(§50) La classification des programmes éducatifs par niveau vise à refléter leur contenu. Étant donné l'absence de mesures directes pour classer le contenu éducatif, la CITE se fonde sur des critères d'approximation contribuant à assigner un programme éducatif donné à un niveau approprié de la CITE.

(§51) Ces critères d'approximation se répartissent en critères principaux et critères subsidiaires.

Par exemple, les mesures d'approximation susceptibles d'être utilisées pour la classification des programmes dans les niveaux sont la durée et la durée cumulée des programmes dans un ou plusieurs niveaux de la CITE. La CITE 2011 fournit quelques directives concernant une durée typique et des éventails de durée cumulative comme critères pour classer des programmes éducatifs par niveau. Ces critères sont résumés dans les Tableaux 1.1 et 1.2.

▪ **Tableau 1.1** ▪  
**Durée par niveau de la CITE**

Niveau de la CITE	Durée typique [durée la plus commune]
0	Pas de critère de durée. Toutefois, un programme doit représenter au moins l'équivalent de 2 heures par jour et de 100 jours par an d'activités éducatives pour être inclus.
1	4 à 7 ans [durée la plus fréquente : 6 ans]
2	2 à 5 ans [durée la plus fréquente : 3 ans]
3	2 à 5 ans [durée la plus fréquente : 3 ans]
4	6 mois à 2 ou 3 ans
5	2 à 3 ans
6	3 à 4 ans lorsque le programme suit directement un programme de niveau 3 ; ou 1 à 2 ans lorsque le programme suit un autre programme de niveau 6
7	1 à 4 ans lorsque le programme suit un programme de niveau 6 ; ou 5 à 7 ans lorsque le programme suit directement un programme de niveau 3
8	Minimum 3 ans

▪ **Tableau 1.2** ▪  
**Durée cumulée normale dans l'enseignement primaire et secondaire**

Niveau de la CITE	Éventail [durée cumulée la plus commune]
1	4 à 7 ans [durée la plus fréquente : 6 ans]
1 + 2	8 à 11 ans [durée la plus fréquente : 9 ans]
1 + 2 + 3	11 à 13 ans [durée la plus fréquente : 12 ans]

Il existe d'autres critères d'approximation dans la CITE 2011, comme par exemple des exigences pour accéder au programme, le type de qualification de l'enseignant, l'organisation de l'instruction et l'objectif du programme (par exemple, préparer à l'entrée sur le marché du travail ou à l'accès à d'autres programmes éducatifs).



Les prestataires de programmes éducatifs ne devraient pas être utilisés comme principal critère de classification des programmes. Le principal critère est la complexité et la spécialisation du contenu éducatif du programme et la manière dont le contenu se reflète dans les critères d'approximation (§52).

- ◆ Pour plus d'informations sur les critères de durée et de durée cumulée de la CITE, voir les Sections 5 et le Tableau 21 de la [Classification CITE 2011](#).

(§49) La classification des programmes éducatifs sous forme de progression de niveaux vise à refléter la totalité des parcours éducatifs disponibles dans les systèmes éducatifs. La plupart des systèmes éducatifs proposent plusieurs parcours potentiels du niveau 0/1 au niveau 8 de la CITE.

- ◆ Pour consulter des parcours éducatifs potentiels par catégories de la CITE 2011, voir le Graphique 2 dans l'Annexe I de la [Classification CITE 2011](#) et l'Annexe B du présent Guide opérationnel.

## COMMENT LES PROGRAMMES QUI COUVRENT PLUSIEURS NIVEAUX DE LA CITE, QUI SONT SÉQUENTIELS OU MODULAIRES, SONT-ILS CLASSÉS DANS LA CITE 2011 ?

(§26) Lorsque l'on classe des programmes éducatifs nationaux par niveaux de la CITE, les points de transition entre les programmes nationaux et les points de sortie vers le marché du travail ne coïncident pas toujours avec les points de transition entre les niveaux de la CITE. Trois cas peuvent être identifiés : i) les programmes couvrant deux niveaux de la CITE ou plus ; ii) deux programmes successifs ou plus qui ensemble constituent un niveau de la CITE ; et iii) les programmes proposés sous forme de modules ou cours sans définition claire de succession.

Pour les programmes couvrant deux niveaux de la CITE ou plus, les années d'études, phases ou cycles remplissant les critères pour chaque niveau de la CITE doivent être affectés selon les différents niveaux. Les points de transition existant déjà dans les programmes peuvent aider à identifier la limite entre les niveaux de la CITE.

Deux programmes séquentiels ou plus constituant un niveau donné de la CITE doivent faire l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne la soumission des statistiques. Par exemple, alors que les effectifs scolarisés seraient combinés pour tous les programmes du niveau, les données relatives aux entrants ne reprendraient que ceux du premier programme dans le niveau. De plus, les données relatives aux diplômés ne reprendraient que ceux qui ont terminé le dernier programme dans la succession des programmes du niveau (excepté quand les données sur les personnes ayant achevé avec succès des programmes menant à un achèvement partiel sont également collectées). (§32)

Les programmes modulaires doivent également être évalués avec soin afin de s'assurer qu'ils remplissent tous les critères d'un programme éducatif dans la CITE 2011 et faire l'objet d'une attention particulière dans la soumission des données.

- ◆ Pour plus d'informations sur les programmes couvrant plusieurs niveaux de la CITE, séquentiels ou modulaires, voir la Section 3 de la [Classification CITE 2011](#).

## PAR QUELLES DIMENSIONS COMPLÉMENTAIRES LES PROGRAMMES ET LES CERTIFICATIONS PEUVENT-ILS ÊTRE SUBDIVISÉS DANS LES NIVEAUX DE LA CITE 2011 ?

(§45) Pour ce qui est des niveaux de la CITE, les programmes et les certifications sont subdivisés à l'aide de dimensions complémentaires. Il s'agit de :

- L'orientation du programme ;
- L'achèvement du niveau de la CITE ;
- L'accès à des niveaux de la CITE plus élevés ; et
- La position dans la structure nationale des diplômes et des certifications.



Pour les niveaux 2 à 5 de la CITE, il existe deux catégories d'orientation : le général et le professionnel. La CITE 2011 offre également la possibilité de codifier des catégories d'orientation académiques et professionnelles aux niveaux de l'enseignement supérieur (5 à 8). Toutefois, en l'absence de définitions internationalement convenues concernant les catégories d'orientation dans l'enseignement supérieur, la catégorie « non défini » peut être utilisée dans les statistiques internationales pour les niveaux 6 à 8 de la CITE.

La CITE 2011 introduit une nouvelle dimension complémentaire : achèvement d'un niveau de la CITE et accès à des niveaux d'éducation supérieurs. Au total, il existe quatre sous-catégories possibles de programmes (même si les quatre ne s'appliquent pas toujours à tous les niveaux) :

- Non achèvement de niveau – et donc pas d'accès direct à un niveau supérieur de la CITE (ce qui dans le cas du niveau 3 de la CITE est un accès aux niveaux 5, 6 ou 7) ;
- Achèvement partiel du niveau sans accès direct à un niveau supérieur de la CITE ;
- Achèvement du niveau sans accès direct à un niveau supérieur de la CITE ;
- Achèvement de niveau avec accès direct à un niveau supérieur de la CITE (ce qui dans le cas du niveau 3 de la CITE est un accès aux premiers programmes de l'enseignement supérieur aux niveaux 5, 6 ou 7).

Les programmes des niveaux 6 et 7 de la CITE peuvent être subdivisés en fonction de leur position dans la structure nationale des diplômes et des certifications (voir les chapitres correspondants pour de plus amples informations sur ces sous-catégories).

Les dimensions complémentaires ne s'appliquent pas toutes à tous les niveaux. Par ailleurs, le niveau 0 de la CITE est encore subdivisé selon le type de programme et le groupe d'âge ciblé : développement éducatif de la petite enfance et enseignement préprimaire.

♦ Pour plus d'informations sur les dimensions complémentaires de la CITE, voir la Section 5 de la [Classification CITE 2011](#).

## DOMAINES D'ÉTUDES ET DE FORMATION

Dans la CITE, les programmes et les certifications correspondantes peuvent être classés par domaine d'études et de formation, ainsi que par niveau. La révision 2011 de la CITE s'est concentrée sur les niveaux de la CITE et les dimensions complémentaires liées aux niveaux de la CITE.

À la suite de l'adoption de la CITE 2011, un processus d'analyse séparée et de consultation mondiale sur les domaines d'études de la CITE a été mené à bien. Les domaines d'études de la CITE ont été révisés et la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la classification des *Domaines d'études et de formation de la CITE 2013* (CITE-F 2013) en novembre 2013 lors de sa 37<sup>e</sup> session.

La classification des *Domaines d'études et de formation de la CITE 2013* (UNESCO-ISU, 2014) est disponible dans les langues suivantes :

- Arabe ([www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-fields-of-education-training-2013AR.pdf](http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-fields-of-education-training-2013AR.pdf))
- Chinois ([www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-fields-of-education-training-2013CH.pdf](http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-fields-of-education-training-2013CH.pdf))
- Anglais ([www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-fields-of-education-training-2013.pdf](http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-fields-of-education-training-2013.pdf))
- Français ([www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-fields-of-education-training-2013FR.pdf](http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-fields-of-education-training-2013FR.pdf))
- Russe ([www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-fields-of-education-training-2013RU.pdf](http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-fields-of-education-training-2013RU.pdf))
- Espagnol ([www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-fields-of-education-training-2013ES.pdf](http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-fields-of-education-training-2013ES.pdf))

## QUELS SONT LES MODÈLES DE CODIFICATION DE LA CITE 2011 ?

(§89) La CITE se base sur des modèles de codification parallèles pour les programmes éducatifs (CITE-Programmes ou CITE-P) et les niveaux d'éducation atteints (CITE-Niveau atteint ou CITE-A). Des systèmes de code de trois chiffres sont utilisés pour codifier à la fois les programmes éducatifs et le niveau d'éducation atteint.



Il faut souligner que, s'il y a très souvent une correspondance entre le code CITE-P d'un programme et le code CITE-A résultant de l'achèvement complet du programme, les codes CITE-A ne peuvent pas toujours être déduits automatiquement des codes CITE-P. Par exemple, certains programmes éducatifs peuvent déboucher sur plusieurs certifications, chacune d'entre elle pouvant résulter en un niveau d'éducation atteint différent. Le programme sera classifié dans la CITE-P selon l'achèvement le plus élevé et la catégorie d'accès auxquels il mène, mais chaque certification qui en résulte sera classifiée dans la CITE-A en fonction du niveau d'éducation réellement atteint auquel elle est associée.

Les codes se terminant par « 1 » dans la CITE-P (programmes insuffisants pour un achèvement de niveau) n'existent pas dans la CITE-A puisque le niveau d'éducation atteint grâce à ces programmes est codifié selon le niveau de la CITE inférieur au programme d'études.

► Pour plus d'informations sur la codification de la CITE, voir les Tableaux 1-3 et les Annexes II et III de la [Classification CITE 2011](#). Voir également les Annexes A et C du présent Guide opérationnel.

## COMPARAISON ENTRE LA CITE 2011 ET LA CITE 1997

### Principales différences entre la CITE 2011 et la CITE 1997

La CITE 2011 présente une révision de la classification des niveaux des programmes éducatifs (CITE-P) de la CITE 1997 et une classification correspondante des niveaux d'éducation atteints (CITE-A) sur la base de certifications éducatives reconnues.

La CITE 2011 propose des définitions améliorées de l'enseignement formel et non formel, des activités éducatives et des programmes. Elle comprend également un glossaire plus étoffé offrant aux utilisateurs une meilleure compréhension des termes spécifiques de la CITE.

Comparée à la CITE 1997, qui comptait sept niveaux d'éducation, la CITE 2011 en compte maintenant neuf. L'enseignement supérieur a été restructuré pour prendre en compte les changements qui l'ont affecté, tels que la structure de Bologne, et il compte maintenant quatre niveaux d'éducation, contre deux auparavant dans la CITE 1997. Les programmes que l'on classifiait auparavant dans le niveau 5 de la CITE 1997 sont dorénavant affectés aux niveaux 5, 6 ou 7 de la CITE 2011. De même, le niveau 0 de la CITE a été étendu pour inclure une nouvelle catégorie couvrant des programmes de développement éducatif de la petite enfance destinés aux enfants de moins de 3 ans. Chaque niveau d'éducation de la CITE a été défini avec plus de clarté, ce qui pourrait occasionner des changements de classification pour des programmes qui se trouvaient auparavant à la limite entre des niveaux de la CITE (par exemple, entre les niveaux 3 et 4 de la CITE).

La CITE 2011 comprend deux classifications parallèles, la CITE-P et la CITE-A, chacune représentée par un modèle de codification par trois chiffres séparé mais similaire.

Les dimensions complémentaires des niveaux de la CITE ont également été révisées. Il n'existe aujourd'hui que deux catégories d'orientation : l'enseignement général et l'enseignement professionnel. Les programmes classés au préalable dans la catégorie préprofessionnelle (CITE 1997) ne permettent pas l'obtention de certifications pertinentes pour le marché du travail et de ce fait sont maintenant classés pour la plupart dans l'enseignement général (§278). La CITE 2011 offre également des codes pour des orientations « académiques » et « professionnelles » au niveau de l'enseignement supérieur. Toutefois, comme un accord international doit encore être atteint sur leurs définitions, le code « orientation non définie » peut également être utilisé aux niveaux 6 à 8 de la CITE.

La CITE 1997 distinguait deux sous-catégories concernant l'accès à des niveaux plus élevés de la CITE selon le type d'enseignement auquel la certification obtenue donnait accès, alors que la CITE 2011 n'identifie qu'un groupe de programmes donnant accès à des niveaux plus élevés de la CITE. La sous-catégorie « achèvement de niveau avec accès à des niveaux plus élevés de la CITE 2011 » correspond aux catégories A et B combinées de la CITE 1997. La CITE 2011 subdivise encore les programmes qui ne permettent pas d'accéder à des niveaux supérieurs de la CITE dans les sous-catégories « sans achèvement de niveau », « achèvement partiel de niveau » et « achèvement de niveau ». Ces trois sous-catégories correspondent à la catégorie C de la CITE 1997. (§278)

De plus, alors que la position des programmes d'enseignement supérieur dans la structure nationale des diplômes était mentionnée dans la CITE 1997, une codification spécifique pour cette dimension a été introduite dans la CITE 2011 pour les niveaux 6 et 7 (niveaux licence ou master ou équivalents respectivement).



## Tableaux de correspondance entre les révisions de la CITE

Le Tableau 1.3 illustre les correspondances entre les niveaux de la CITE 2011 et de la CITE 1997.

■ Tableau 1.3 ■

### Comparaison des niveaux d'éducation entre la CITE 2011 et la CITE 1997

CITE 2011		CITE 1997	
01	Développement éducatif de la petite enfance		–
02	Enseignement préprimaire	0	Enseignement préprimaire
1	Enseignement primaire	1	Enseignement primaire ou premier cycle de l'éducation de base
2	Premier cycle de l'enseignement secondaire	2	Premier cycle de l'enseignement secondaire ou deuxième cycle de l'éducation de base
3	Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	3	Deuxième cycle de l'enseignement secondaire
4	Enseignement post-secondaire non-supérieur	4	Enseignement post-secondaire non-supérieur
5	Enseignement supérieur de cycle court	5	Premier cycle de l'enseignement supérieur (ne menant pas directement à une certification de chercheur hautement qualifié) (5A, 5B)
6	Niveau licence ou équivalent		
7	Niveau master ou équivalent		
8	Niveau doctorat ou équivalent	6	Second cycle de l'enseignement supérieur (menant à une certification de chercheur hautement qualifié)

Le Tableau 1.4 illustre les correspondances entre les dimensions complémentaires de la CITE 2011 et de la CITE 1997.

■ Tableau 1.4 ■

### Comparaison des dimensions complémentaires entre la CITE 2011 et la CITE 1997

CITE 2011			CITE 1997		
Orientation (deuxième chiffre du code)	Niveaux concernés		Orientation		Niveaux concernés
4	Enseignement général	2 à 5	G	Enseignement général	2 à 4
			P	Enseignement préprofessionnel ou prétechnique	
			V	Enseignement professionnel ou technique	
5	Enseignement professionnel				
4	Enseignement académique*	5 à 8		–	
5	Enseignement professionnel*	5 à 8		–	
6	Orientation non définie*	6 à 8		–	
Achèvement et accès (troisième chiffre du code CITE-P)	Niveaux concernés		Destination		Niveaux concernés
4	Suffisant pour l'achèvement du niveau avec un accès direct au niveau supérieur de la CITE	2 à 5, 8	A	Programmes conçus pour mener à des programmes « A » au niveau supérieur de la CITE (accès direct à des études de niveau doctorat)	2 à 4
				Programmes fondés sur la théorie au premier niveau de l'enseignement supérieur	5
			B	Programmes conçus pour mener à des programmes « B » au niveau supérieur de la CITE (parcours vers le marché du travail)	2, 3, (4**)
				Programmes conçus pour mener au marché du travail	4**
				Programmes orientés vers la pratique/ professionnellement spécifiques au premier niveau de l'enseignement supérieur	5





▪ Tableau 1.4 (suite) ▪

Comparaison des dimensions complémentaires entre la CITE 2011 et la CITE 1997

CITE 2011		CITE 1997			
Achèvement et accès (troisième chiffre du code CITE-P)		Niveaux concernés	Destination		Niveaux concernés
3	Suffisant pour l'achèvement du niveau sans accès direct au niveau supérieur de la CITE	2 à 4	C	Programmes conçus pour mener au marché du travail, sans accès direct au niveau supérieur de la CITE	2, 3, (4**)
2	Achèvement partiel du niveau sans accès direct au niveau supérieur de la CITE	2, 3			
1	Insuffisant pour l'achèvement du niveau sans accès direct au niveau supérieur de la CITE	2 à 8			
Position dans la structure nationale des diplômes (troisième chiffre du code CITE-P)		Niveaux concernés			
5	Premier diplôme	6	-	-	-
6	Premier diplôme long	6, 7	-	-	-
7	Deuxième diplôme ou diplôme supplémentaire après un programme de licence ou équivalent	6, 7	-	-	-
8	Deuxième diplôme ou diplôme supplémentaire après un programme de master ou équivalent	7	-	-	-

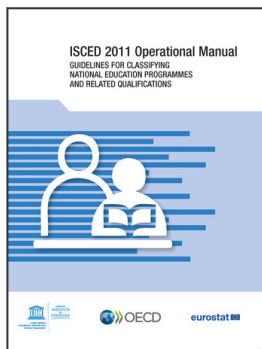
\* Étant donné l'absence de définitions internationalement convenues concernant les orientations académique et professionnelle dans l'enseignement supérieur, les termes 'général' ou 'professionnel' seront utilisés pour les niveaux 2 à 5 de la CITE 2011, et 'orientation non définie' peut être utilisé pour les niveaux 6 à 8 de la CITE 2011.

\*\* La destination C de la CITE 1997 a été introduite au niveau 4 de la CITE pour les pays UOE (collecte de données UNESCO-OCDE-Eurostat). Pour les autres pays, seules les destinations A et B s'appliquaient au niveau 4 de la CITE 1997.

► Pour plus de détails sur les correspondances entre les niveaux de la CITE 2011 et de la CITE 1997, voir Section 10 et Tableaux 19, 20 et 21 de la [Classification CITE 2011](#).

### Note

1. Les numéros de paragraphe constituent des références à la classification CITE 2011. Pour plus de détails, veuillez consulter le Guide du lecteur.



Extrait de :

## ISCED 2011 Operational Manual

Guidelines for Classifying National Education Programmes and Related Qualifications

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264228368-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Eurostat/Institut de statistique de l'UNESCO (2016), « Aperçu de la CITE 2011 », dans *ISCED 2011 Operational Manual : Guidelines for Classifying National Education Programmes and Related Qualifications*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264248823-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).